



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 14 janvier 2021

Délibération PNMBM_cdg_2021_02

Election du président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles R. 334-31 et suivants,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2020/122 du 23 décembre 2020 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBM_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 14 janvier 2021 relatif à l'élection du président du Conseil de gestion,

Le Conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Monsieur François Deluga est élu président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Visa des Commissaires du gouvernement

Représentant la Préfète de la Gironde
Sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon

Houda VERNHET

Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique
Adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

AG2AM Jean-Michel CHEVALIER

